

Les pères

COURRIER

CONFÉDÉRAL

CGT

Les questions européennes et la dimension européenne des différents problèmes économiques et sociaux concernent très directement la vie quotidienne des salariés.

La CGT est fermement décidée à jouer pleinement son rôle en ce domaine comme l'illustre notre dossier central.

Dans ce contexte la journée européenne d'action décidée pour le 2 avril prochain par la CÉS se présente comme une occasion importante pour porter en avant les revendications, contribuer au ras-

semblement des salariés, à l'unité d'action, et à la construction d'un puissant mouvement social si nécessaire aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de raccrocher artificiellement les problèmes de l'Europe à l'ensemble de nos activités.

Bien au contraire, il s'agit de permettre l'expression la plus forte

possible des revendications les plus concrètes à l'entreprise et si c'est possible largement au-delà.

Se situant dans le prolongement immédiat et en cohérence avec le 31 mars qui s'annonce d'ores et déjà comme une très puissante journée de lutte autour des Manu-

france, le 2 avril peut et doit permettre aux exigences du monde du travail d'être présentes de manière incontournable pour le gouvernement fraîchement issu des urnes et pour le patronat.

A_{DITO}

**Naturellement
le 2 avril...**

L'unité d'action qui doit partout se manifester sur la base des revendications décidées par les salariés, ainsi que la convergence de leur contenu dans les différents pays pourront donner ce jour là une bonne idée de ce que peut et doit être l'Europe du progrès social.

**Le courrier
confédéral**

N° 23.

Nouvelle formule

Repères CGT

Courrier confédéral.
Bulletin d'information du
Bureau confédéral

Directeur de la publication :
Alain Obadia
CP N° 1830 D 73
263 rue de Paris,

SOMMAIRE

Protection sociale

Des droits nouveaux
pour les femmes _____

Dossier International

Une CGT à l'initiative
pour réussir une grande
action des travailleurs
en Europe _____

Economie

Le chiffre de
la semaine _____

Manufrance

Autofinancement : faire
bouger plus encore _____

Des droits nouveaux pour les femmes

Le droit de passer les examens médicaux obligatoires sur le temps de travail pendant la grossesse est acquis.

MATERNITÉ

De récentes informations, liées à l'objectif de restructuration des maternités en France font état d'une mortalité maternelle qui reste élevée dans notre pays (estimée à 18 pour cent mille naissances) près du double de celle observée en Grande-Bretagne et dans les pays nordiques. Des problèmes graves subsistent comme la fréquence du retard de croissance intra-utérine ou l'insuffisance du dépistage des maladies congénitales. "La politique prénatale, lancée en 1970, a entraîné des succès importants les dix premières années, un effort qui n'a pas continué", déplore le professeur Pontonnier, gynécologue-obstétricien de Toulouse qui estime que vingt ans après, le bilan est un "demi-échec".

Depuis février 1992, les examens médicaux obligatoires pendant la grossesse sont passés de 4 à 7 examens.

La CGT s'est donc félicitée de ces mesures de prévention qui ne peuvent qu'être bénéfiques à la santé des futures mères et à celle de l'enfant à venir.

Plus de deux femmes sur trois ayant un enfant de moins de 6 ans exercent une activité professionnelle. Notre organisation a donc réclamé avec véhémence que le Code du travail soit modifié en conséquence pour permettre aux femmes salariées de passer ces examens sur leur temps de travail sans perte de salaire.

C'est chose faite. La loi du 27 janvier 1993 portant "diverses mesures d'ordre social" stipule dans l'article 52 :

"Art. L.122-25-3. La salariée bénéficie d'une autorisation d'absence pour se rendre aux examens médicaux obligatoires prévus par l'article L.154 du code de la santé publique dans le cadre de la surveillance médicale de la grossesse et des suites de l'accouchement".

"Ces absences n'entraînent aucune diminution de la rémunération et sont assimilées à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi qu'au regard des droits légaux ou conventionnels que la salariée tient du fait de son ancienneté dans l'entreprise".

Il reste maintenant à informer les salariées, nos organisations et à veiller à ce

que ce droit soit effectivement respecté dans les entreprises et les services où les pressions ne manqueront pas de s'exercer pour entraver son application.

IVG

Dans cette même loi du 27 janvier 1993, plusieurs articles condamnent toute entrave à l'interruption volontaire de grossesse :

"Art. L.162-15 : Sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 2 000 francs à 30 000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher une interruption volontaire de grossesse ou les actes préalables prévus par les articles L.162-3 à L.162-8 :

- soit en perturbant l'accès aux établissements visés à l'article L.162-2 ou la libre circulation des personnes à l'intérieur de ces établissements ;
- soit en exerçant des menaces ou tout acte d'intimidation à l'encontre des personnels médicaux et non médicaux travaillant dans ces établissements ou des femmes venues y subir une interruption volontaire de grossesse".

"Art. L.162-15-1 : Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, dont l'objet statutaire comporte la défense des droits des femmes à accéder à la contraception et à l'avortement, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions prévues par l'article L.162-15 lorsque les faits ont été commis en vue d'empêcher ou de tenter d'empêcher une interruption volontaire de grossesse ou les actes préalables prévus par les articles L.162-3 à L.162-8".

Ainsi, les nombreuses luttes et interventions d'associations telles que le planning familial et d'organisations telle la CGT, ont porté leurs fruits. Les commandos réactionnaires pourront donc être poursuivis légalement lors de tels délits. Ces articles impliquent également la reconnaissance renouvelée du droit à l'IVG, combattu vivement par les parlementaires de droite qui ont saisi le Conseil d'État pour faire disparaître ces dispositions de la loi.

La bataille ne doit pas faiblir pour obtenir les moyens notamment dans les hôpitaux publics, pour que l'IVG soit réalisée dans des conditions normales de délais, d'accueil et de sécurité thérapeutique. Dans ce domaine, il y a beaucoup à gagner.



Une CGT à l'initiative pour réussir une grande action des travailleurs en Europe

La décision de la Confédération européenne des syndicats (CES) d'engager une vaste campagne de mobilisation et de sensibilisation des salariés de tous les pays aboutissant à une journée d'action le 2 avril, fut prise en octobre 1992. Au moment où le mouvement revendicatif marquait profondément les réalités sociales de plusieurs pays, chacun se rappelle les grèves et manifestations qui secouèrent notamment l'Italie, l'Espagne, la Grèce ou encore la Belgique. Tous ces mouvements avaient pour objectif de s'opposer aux politiques gouvernementales réduisant les budgets sociaux et les dépenses publiques au nom des convergences économiques exigées par la CEE en prévision de la mise en œuvre du Traité de Maastricht (1).

Depuis, certes, le mouvement social dans les différents pays a connu des fluctuations, s'est affaibli mais le mécontentement n'a pas disparu. Mais partout, l'aggravation de la situation de l'emploi, la mise en œuvre renforcée de mesures d'austérité, les incertitudes liées au développement de la précarité, des exclusions et les désillusions de la construction européenne dont les résultats des référendums danois et français et celui de la Suisse par rapport à l'Espace Économique Européen (EEE) traduisent de plus en plus un sentiment d'hostilité dans une Europe dominée par les multi-

■ DOSSIER

Grand rendez-vous social après les élections législatives, dans le prolongement du rassemblement pour les Manufrance du 31 mars, la journée du 2 avril représente pour tous les salariés une excellente occasion pour porter en avant leurs revendications décidées démocratiquement et dans l'unité sur leur lieu de travail et pour donner plus d'ampleur et de dynamisme à leur lutte en ouvrant des perspectives inédites.

nationales, conduisent les salariés à manifester avec plus de détermination leur volonté de changement et leur exigence d'une autre Europe, plus démocratique, sociale, respectant les particularités nationales.

A Athènes, en novembre dernier, lors d'une conférence de la Confédération européenne des syndicats sur "le rôle" et la responsabilité des partenaires sociaux", elle devait préciser : "En ce qui concerne le rapport des forces, il est important que la CES prouve qu'elle est en mesure de devenir un vrai syndicat capable de sensibiliser et de mobiliser ses membres, sans cela une véritable négociation collective européenne ne sera pas possible".

Dès l'annonce de l'initiative d'action du 2 avril portant sur les revendications de l'emploi, pour la réalisation des droits sociaux dans l'espace européen et contre toute forme d'exclusion sociale, de discrimination et de racisme, la CGT a exprimé son engagement total et s'est félicitée par la voix de son Secrétaire général d'une telle proposition.

Qu'à l'occasion de cette journée, dans toutes les capitales des douze pays (2) se fasse entendre au même moment la voix des salariés sur des objectifs communs montrant que les possibilités de convergences revendicatives sont fortes et que la solidarité dans l'action des salariés peut, dès lors qu'on le décide, devenir une réalité puissante.

Une construction de l'Europe qui renforce tous les déséquilibres, s'enfonce dans une crise grave :

- quatre états membres concentrent 80 % du PIB ;
- le taux de pauvreté atteint 14 % de la population de la CE ;
- un chômage de 15 millions de personnes en 1992 (10 % de la population active) ;

- prévision plus de 16 millions en 1993 ;

- chômage qui touche plus les femmes et les jeunes, dont plus de la moitié sont au chômage de longue durée ;

- des coûts de main-d'œuvre fort disparates écarts de 1 à 6 (salaire ouvrier portugais, et ouvrier danois) ;

- le travail à temps partiel augmente : 13,2 % des travailleurs de la CEE.

Le 44^e Congrès a exprimé la nécessité d'une intervention énergique de l'action syndicale pour imposer en Europe.

"L'élaboration d'un droit social organisant partout la promotion des hommes et des femmes, en favorisant le développement économique et social dans chaque pays, en imposant des garanties juridiques contraignants aux employeurs".

Il y a urgence.

(1) Cinq critères principaux : déficit budgétaire ; déficit public : pas plus de 3 % du PNB ; dette publique : pas plus de 60 % du PNB (le déficit budgétaire excessif s'apprécie au niveau de l'ensemble des politiques publiques, Sécurité sociale comprise) ; niveau d'inflation : pas plus de 1,5 % au-delà de la moyenne des trois pays les meilleurs en la matière ; des taux d'intérêts convergents dans une zone de deux points de pourcentage par rapport aux taux dans trois pays les meilleurs en matière d'inflation.

(2) Pour la France, le site choisi pour la manifestation est Strasbourg.

Quelle construction européenne ?

La construction européenne telle que veulent l'imposer les forces du Capital, que traduit le Traité de Maastricht, fait primer la loi de l'argent, de la rentabilité financière contre la réponse aux besoins sociaux, l'emploi, le développement économique.

Les garanties sociales sont considérées comme des obstacles à la libre concurrence, à la libre exploitation des salariés.

Que constatons-nous ?

AU NOM DE LA LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX

C'est la multiplication des restructurations telles Hoover, Philipps et bien d'autres.

Du jour au lendemain, les directions de groupe décident de déplacer la production aujourd'hui ici, demain là, au mépris des salariés, de leur emploi, du développement de leur localité.

Ce qui compte : capter des subventions, des avantages financiers, imposer la réduction, toujours plus grande des droits sociaux.

Quel mépris pour les hommes et les femmes !

Ne faut-il pas agir et imposer des droits pour empêcher de telles pratiques ?

AU NOM DES GRANDES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

C'est la mise en cause des acquis sociaux, des régimes de retraite, de protection sociale, des services publics.

Est-ce à cela que doivent servir les progrès scientifiques et techniques ?

Ne faut-il pas agir pour imposer que les richesses créées servent au pro-

grès social, à la coopération entre les pays ?

AU NOM DE LA COMPÉTITIVITÉ

C'est l'organisation par les grandes firmes internationales de la mise en concurrence des salariés, l'éclatement des systèmes productifs et de service avec des cascades de sous-traitances.

Les luttes qui se déroulent, en France et dans les autres pays d'Europe, montrent qu'une idée forte se fraie un chemin : celle du besoin de coopération, de solidarité entre tous, d'unité des salariés et de leurs organisations syndicales, en France et au-delà, pour se faire entendre et reconnaître des droits étendus aux salariés, mais aussi plus de démocratie et de transparence.

Construire des convergences nécessite de débattre largement parmi les salariés des repères revendicatifs communs à porter en avant :

- des emplois stables et en plein temps,
- réduction du temps de travail sans perte de salaire avec diminution de la charge de travail et création d'emplois,
- indexation des salaires sur les prix,
- reconnaissance des qualifications dans le salaire,
- droits nouveaux pour les salariés en situation de mobilité en Europe,
- droits à la formation initiale et continue,
- droits à la santé, à la sécurité,
- droits à la protection sociale, au service public,
- droits de grève, libertés syndicales, droits d'information, de consultation, et en cas de restructu-

ration, droits de veto au sein des grands groupes internationaux.

De véritables politiques industrielles, non à la casse comme c'est le cas dans la sidérurgie, la navale, l'automobile, l'aéronautique, le textile, l'agriculture, etc.

Nous avons donc toutes les raisons d'être présents d'autant que nous pouvons prendre appui sur le mouvement social que nous développons et aussi sur toutes les luttes menées en convergence au niveau européen, telles celles des cheminots, énergie, marins, celles des groupes, etc.

Si nous nous engageons résolument dans cette démarche-là, offensive, et que très rapidement nous débouchons sur des initiatives, nous serons en capacité tout à fait intéressante pour aborder de manière offensive la journée d'action du 2 avril.

RESPECT DES DIVERSITÉS ET PROGRES

Chaque pays est riche de ses diversités historiques, institutionnelles, politiques, liées aux traditions sociales et culturelles, aux conditions de son développement, à la place qu'y tiennent le syndicalisme et le mouvement social.

La conquête de garanties collectives, au niveau européen comme plan international, doit respecter la diversité de chaque pays, tout en favorisant le progrès de tous.

Notre Droit du Travail français s'est construit sur une base progressiste conduisant à garantir à tous les salariés le respect par les employeurs de la législation du Code du Travail, les accords collectifs ne pouvant inclure que des dispositions plus favorables aux salariés.

C'est ce qui s'appelle un ordre public social.

Une telle conception mise au niveau européen conduirait à promouvoir des garanties européennes qui ne peuvent avoir une traduction plus favorable dans chaque pays, les pays les plus en retard étant conduits à rattraper ceux plus avancés.

Prenons deux exemples :

- en matière de durée du travail, fixer une durée maximale au niveau européen ne doit trouver que traduction plus favorable au niveau de chaque pays, interdisant aux pays plus avancés de prendre appui sur des dispositions communautaires pour mettre en cause les acquis ;
- en matière d'institutions représentatives des salariés, mettre en place des organismes d'intervention et de consultation au niveau européen doit servir à élargir les droits des salariés de chaque pays, tout en respectant la spécificité des droits reconnus nationalement (Comité d'Entreprise en France, Cogestion en Allemagne...).

Quelles propositions formuler pour aller dans ce sens ?

Toute directive européenne doit amener un plus pour les salariés dans les pays où leur situation, dans le domaine couvert par la directive, est la moins favorable.

Toute directive européenne doit obliger les États membres à maintenir les dispositions plus favorables en vigueur dans la perspective de les améliorer.

Les directives doivent reconnaître des droits étendus aux salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent.

Elles doivent ouvrir un véritable droit de négociation qui s'exerce à partir des revendications présentées par les organisations syndicales, sur tous les sujets qu'elles choisissent.

L'ensemble des organisations syndicales nationales doivent être parties prenantes à toutes les phases de la négociation, en se faisant le porte-parole des salariés.

Cela permettra de générer des accords européens, de branches, éventuellement interrégionaux.

Cela nécessite que la CES joue un rôle d'impulsion, de coordination et d'animation permettant d'ouvrir de réelles perspectives d'action.

Le chiffre de la semaine

Au quatrième trimestre 1992, la croissance française a été négative de 0,5 point.

Le recul du PIB (marchand) de 0,5 point, au quatrième trimestre de l'année 1992, marque l'entrée de l'économie française en récession.

Le recul de la production, de l'investissement et des exportations n'a plus été compensé par une consommation peu dynamique.

Les prévisions pour l'année 1993 restent très négatives annonçant l'installation de l'économie française dans la récession dans une Europe engagée dans les mêmes perspectives.

Tableau : Profil de l'économie française en 1992.

Variation en %

et en volume

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Ensemble de l'année
PIB marchand	0,7	0,2	0,3	-0,5	1,6
Consommation des ménages	0,5	-0,1	0,9	0,7	1,9
Investissements des entreprises	-0,4	-2,3	-0,7	-0,5	-4,4
Exportations	1,8	0,2	0,4	-1,4	4,7

Source : INSEE.

Pour Options

Le Bureau confédéral a décidé de tout mettre en œuvre pour surmonter les difficultés "qu'Options" affronte actuellement.

Il convient, pour ce faire, d'impulser dans l'UGICT bien sûr, mais aussi dans toute la CGT, une vaste et puissante campagne d'envergure pour développer l'audience du journal qui est le journal de l'UGICT, l'organisation dont le 44^e Congrès confédéral a confirmé la mission d'outil de conquête de la CGT parmi les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise.

Cf. Déclaration du Bureau confédéral en date du 18 février 1993.

Prochain sommaire d'Options

Le prochain sommaire d'Options (n° 245), en date du 8 mars 1993, comportera notamment :

- *Un dossier sur les ingénieurs : leurs revendications, mouvements actuels et modes d'organisation.*
- *Un aperçu de la situation des chômeurs -et plus spécifiquement des chômeuses- de longue durée en Europe.*
- *le compte rendu d'une journée d'études organisée par la Filpac-CGT sur son activité spécifique.*
- *Le suivi d'une promotion de techniciens du Cnet ayant accédé au grade d'ingénieur par la filière Decomps.*
- *Une nouvelle rubrique : "Polar". Au programme, Femmes au noir.*

■ ACTIONS EN BREF

Originaires d'Outre-Mer

Dans le prolongement de la semaine d'action dans la Fonction publique, rassemblement US Ville de Paris le 18 février avec 130 personnes et délégation à la Mairie.

Energie

Journée nationale d'action le 2 mars sur l'emploi.

PTT

Le 3 mars, journée nationale de convergence d'actions Poste et Télécom pour ouverture de négociations.

Services publics

Journée nationale d'action pour la "pérennisation de la CNRACL" à l'appel CGT, FO, CFDT.

Autofinancement : faire bouger plus encore

A ce jour, 149 560 badges sont en circulation. Un chiffre tout à fait exceptionnel pour ce type d'initiative. Indicateur de la prise en compte par une majorité de nos organisations de cette dimension autofinancement, liée au contact de masse, sur le sens du 31 mars.

Dans le 4 pages, le pavé triptyque "Je signe la pétition", "je verse pour la lutte", "j'y serais" (le 31 à Lyon) est un autre moyen, encore trop peu utilisé, pour aller à ce contact, au débat de conviction avec chaque salarié.

L'essentiel du matériel mis à disposition de nos organisations par la Confédération est conçu pour laisser la quasi-totalité de son produit aux organisations qui supportent le coût financier de cette initiative nationale.

Cet autofinancement doit être réalisé avant le 31 au risque de "prendre sur le produit des cotisations" ralentissant du même coup le rythme de leur reversement à tous les niveaux.

Rappelons que le collectage sur place à Lyon le 31 mars est réservé à la Région Rhône-Alpes qui supporte une large part de l'organisation de la manifestation.

Quelque chose bouge en profondeur sur le terrain des luttes. Le style de préparation du 31, pris de loin, en liant aux thèmes revendicatifs et aux luttes de chacun, doit contribuer à faire grandir ce mouvement qui commence à entamer cette lourde chape de plomb de la fatalité.

Chaque versement pour le financement de la lutte, aura donc un sens précis : "Je soutiens la démarche combative, de riposte et d'offensive revendicative que porte la CGT - j'y contribue ponctuellement par la signature de la pétition et par ma contribution à la souscription de lutte".

N'y a-t-il pas à privilégier vers ces hommes et ces femmes là, la sollicitation pour l'adhésion dans le sens ou effectivement, défendre sa liberté de lutte pour ses revendications nécessaire au-delà de cette contribution ponctuelle, de se donner les moyens "en continu" de peser sur les événements plutôt que de les subir.



4 au 6 mars

Délégation CGT au Congrès de la CGTP (Portugal) conduite par Jean-Pierre Page.

5 mars

Conférence de presse, place des Arts, parvis de la préfecture à Cergy. Participation de Maité Demons, Secrétaire de la CGT, et Jacky Teillo, Secrétaire général de l'union départementale de la Loire, de personnalités du département, signataires de l'Appel national pour la relance des Manufrance.

8 mars

Journée internationale des femmes pour l'emploi et les revendications. Délégation auprès du ministère du Travail et du CNPF. Initiatives dans les entreprises et les départements.

11 mars

Groupe CEA : journée d'action "Défense de l'emploi - Contre la politique de réduction des budgets" (CGT, CFTC, CFE, CGC, FO, SPAEN).

12 et 13 mars

Conseil présidentiel de la FSM à Larnaca (Chypre). Délégation CGT : Louis Viannet, Alphonse Véronèse.